

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 9 DECEMBRE 1961.-

PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 61-0411/PR.SGCM.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 381/PCM. du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° III/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé d'assurer l'intérim du Président de la République durant l'absence du Chef de l'Etat

ARTICLE 2.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

REMARKS :

.....	I5
M.	4
.....	I
RES	I3
D.	I

Hubert MIGA.-